



VOYAGES ATTITUDE MONTAGNE CONDITIONS DE RÉSERVATION ET D'ANNULATION

Français pages : 1, 2 et 3

English please see pages : 4, 5 and 6

Paiement

Pour les voyages de moins de 10 000,00\$: un premier versement de 40% est requis au moment de la réservation. La balance du paiement est payable 6 mois avant la date de départ. Pour les réservations effectuée à moins de 6 mois du départ le paiement complet est exigé.

Pour les voyages de plus de 10 000,00\$: un premier versement de 40% est requis au moment de la réservation. La balance du paiement est payable 8 mois avant la date de départ. Pour les réservations effectuée à moins de 8 mois avant le voyage, le paiement complet est exigé.

Pour les réservations effectuées plus de 12 mois avant la date du départ : il est possible qu'un léger ajustement de prix du voyage soit effectué si vous réservez votre expédition plus de 12 mois avant la date du départ.

- Lors de votre réservation vous devez être prêt à effectuer un versement de 40% du montant total. payable soit par virement bancaire ou Interac, chèque ou argent comptant (USD sauf pour les voyages ayant lieu au Canada).
- La balance de paiement (60%) est payable soit par virement bancaire ou Interac, chèque ou argent comptant (USD sauf pour les voyages ayant lieu au Canada).
- Lors de votre inscription, si le voyage comporte des prix différents selon le nombre de participants inscrits, vous devez être prêt à payer le tarif le plus élevé soit celui du nombre d'inscription minimum requis pour confirmer le voyage.
- Pour les voyages de plus de 10 000,00\$ une entente de paiement, à la discrétion d'Attitude Montagne, peut être prise pour payer le premier versement de 40%, contactez-nous.
- **Les tarifs des voyage sont affichés en dollars américains (USD) sauf pour ceux ayant lieu au Canada.**

Suivi et échéancier

Suivant votre réservation, Attitude Montagne, s'engage à fournir la liste d'équipement suggérée (sauf HM3). Par contre, il est possible que les communications de la part d'Attitude Montagne concernant votre voyage soit restreintes jusqu'à environ 2 à 3 mois précédent le départ. Avant ce délai, il est possible que certains aspects du voyage ou de la liste d'équipement soient sujets à changer puisque la logistique à l'international est complexe et demande parfois des adaptations imprévues. Il est entendu que tout sera mis en œuvre pour honorer le voyage tel que réservé par le client. L'achat du billet d'avion (voir plus bas pour tous les détails) sera proposé par Attitude Montagne entre 1 et 2 mois précédent le départ. Le client peut, à sa discrétion, réserver son billet d'avion avant ce délai (voir clauses sur l'annulation du voyage pour éviter les mauvaises surprises). Une rencontre pré-départ sera planifier environ 1 à 2 mois précédent le départ. *Certaines conditions particulières pourraient nous obliger à modifier cet échéancier et ce sans préavis.*

Entraînement pré-départ

Il est de la responsabilité de chaque client de s'entraîner de façon adéquate en préparation du voyage choisi. Attitude Montagne ne peut malheureusement pas indiquer aux clients comment s'entraîner car cela dépend de la forme physique de chacun au départ et de plusieurs autres facteurs qui pourraient nécessiter l'embauche d'un entraîneur professionnel. Dépendant des voyages, vous devez par exemple, être en excellente forme, car les journées peuvent nécessiter jusqu'à 20 heures d'efforts physiques et vous devrez aussi transporter votre sac à dos qui peut peser jusqu'à 40 livres.



Ceci n'inclus pas le volet acclimatation qui, malgré le meilleur entraînement effectué, peut affecter la réussite ou non d'un sommet lors des voyages en haute montagne. Si le client n'a malheureusement pas une forme physique adéquate, le guide une fois arrivée à destination, se réserve le droit de bloquer ce dernier au camp de base ou sur un camp avancé, si sa sécurité ou celle du groupe est compromise et ce sans compensation. Pour les voyages de haute montagne, un programme d'entraînement vous sera fourni lorsque le premier versement de 40% est payé en entier.

Formalités (passeport, autorisation, visas, vaccins, etc.)

Le voyageur doit être muni d'un passeport en vigueur pour la durée du voyage et pour toute autre période requise par les autorités locales. Il doit s'assurer d'avoir en sa possession, avant le départ, tous les documents en règle nécessaires, notamment tous les visas exigés pour pouvoir entrer légalement dans le ou les pays visités. Chaque voyageur est responsable de remplir les formalités et d'obtenir les documents requis avant son départ (passeport, visa, certificat de santé, etc.) et pendant toute la durée du voyage.

Santé

Le voyageur souffrant d'une allergie, d'une maladie ou étant sous prescription médicale doit obligatoirement aviser Attitude Montagne lors de son inscription. Attitude Montagne se réserve le droit d'annuler tout départ si le voyageur n'a pas informé la compagnie de son état de santé et que celui-ci pourrait affecter le bon déroulement du voyage et la sécurité du participant. Si Attitude Montagne juge que l'état de santé du voyageur n'est pas adéquate pour réaliser le voyage, elle pourra en tout temps annuler le départ et ce sans autre compensation. Pour les voyages en altitude, Attitude Montagne demande à chaque client de prendre rendez-vous avec un médecin afin de valider son état de santé. Chaque participant devra fournir une prescription de médicament (et avoir en sa possession la médication requise) afin de contrer un problème d'acclimatation à Attitude Montagne, si le client ne fournit par cette prescription, le guide, une fois arrivée à destination, se réserve le droit de bloquer le client au camp de base ou même à la ville d'arrivée et ce sans aucune compensation.

- Si durant le voyage, le client doit être évacué pour des raisons de santé ou autres, ce dernier devra déboursier les frais supplémentaires occasionnés par l'évacuation ou changement à l'horaire prévu (hôtel, transport, etc.).

Modifications au formulaire d'inscription

Suite à la réception de la fiche d'inscription, le voyageur est responsable d'aviser Attitude Montagne de tous changements qui survient sur sa fiche (coordonnées, état de santé, # passeport, etc.). Le cas échéant, le client pourrait ne pas recevoir certaines communications de la part d'Attitude Montagne ou se voir annuler son départ si l'état de santé ne convenait plus pour la réalisation du voyage.

Assurances

Chaque voyageur est responsable de souscrire à une assurance voyage, annulation, bagages, etc.

Annulation par le client

Lorsque le(s) versement(s) ou le paiement complet est effectué aucun remboursement ne sera effectué. Pour cette raison, il est fortement suggéré de prendre une assurance annulation (non inclus et non fourni par Attitude Montagne). Les voyages ne sont pas transférables. Voir la section paiement pour l'échéancier complet.

Annulation par Attitude Montagne

Si, Attitude Montagne est dans l'obligation d'annuler un voyage, le client sera remboursé intégralement. Attitude Montagne peut annuler le voyage dans un délai de 2 mois précédent le départ du voyage si, en outre, le nombre d'inscription n'est pas suffisant. Voir la section paiement pour l'échéancier complet.

Le voyageur n'a droit à aucun remboursement ni compensation si le voyage est annulé suite à des circonstances de forces majeures ou événements climatiques ou naturels ou politique (cyclone, tempête, ouragan, éruption volcanique, tremblement de terre, tornade, glissement de terrain, pandémie, guerre et tout autre sinistre ou accident impossible à



prévoir et à éviter). Le cas échéant, Attitude Montagne peut annuler le voyage sans préavis. Le client sera remboursé moins les frais/services encourus déjà payés aux fournisseurs ainsi que la commission/profit d'Attitude Montagne.

Conditions particulières

Les voyages proposés par Attitude Montagne peuvent être sujets à des conditions météorologiques locales hors de contrôle. Ainsi, si des frais supplémentaires non prévus sont imposés par ce facteur (nuits d'hébergement additionnel, déplacement, etc.), le client devra déboursier pour payer les dépenses non prévu dans le coût du voyage.

Billet avion

Le client devra réserver lui-même son billet d'avion. Attitude Montagne pourra suggérer des fournisseurs ainsi que des préférences concernant les vols. Les vols réservés par le client devront concorder avec l'arrivée/départ de l'ensemble du groupe et du guide afin que la logistique des transferts soit faisable, autrement le client pourrait devoir déboursier des frais supplémentaire s'il ne peut se joindre au reste du groupe pour les déplacements terrestres. Le voyageur doit s'assurer de réserver un billet d'avion incluant deux(2) bagages en soute et un bagage à main. Un des deux bagages de soute sera de l'équipement collectif fourni par Attitude Montagne. Si un billet d'avion incluant un seul bagage de soute est réservé, des frais supplémentaires pourront être chargés par le transporteur et ne seront pas remboursés par Attitude Montagne.

Pourboires

Les pourboires pour le guide d'Attitude Montagne ainsi que les assistant-guides locaux (si s'applique) et cuisiniers ne sont pas inclus dans le prix du voyage.

Exclusions

Ne sont pas inclus dans le prix des voyages :

- Transport aérien
- Permis d'ascension pour certaines montagnes (vérifier inclusions dans la description des voyages)
- Équipement personnel
- Dépenses personnelles
- Repas en ville
- Assurance voyage et annulation
- Oxygène si requis
- Extra non prévu (évacuation, nuits d'hôtel supplémentaires, etc.)

Office de la Protection du Consommateur

Selon la loi, un frais (ou remise applicable) variant entre 0.10% et 0.35% des services touristiques vendus sera ajouté sur votre facture pour le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) selon les normes de l'Office de la Protection du Consommateur.

Les services touristiques payés, mais non reçus, peuvent être remboursés par le Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. Il est administré par l'Office de la protection du consommateur. Il s'agit d'une protection financière destinée aux voyageurs. Renseignez-vous : www.ficav.gouv.qc.ca. Les fonds perçus sont déposés dans un compte en fidéicommiss.

Permis d'agent de voyage

Détenteur d'un permis d'agent de voyage général #703532

Taxes

Pour les voyages au Canada, les taxes sont en sus.

Ces conditions peuvent être modifiées sans préavis.



ATTITUDE MONTAGNE TRIPS RESERVATION AND CANCELLATION POLICIES

Payment

Trip of less than \$10 000,00 : the first payment of 40% is required on reservation. Balance of payment is due 6 months prior the departure date. For reservation less than 6 months before departure date the full payment is required.

Trip of more than \$10 000,00 : the first payment of 40% is required on reservation. Balance of payment is due 8 months prior the departure date. For reservation less than 8 months before departure date the full payment is required.

For reservations made more than 12 months before the departure date : there may be a slight travel price adjustment if you book your expedition more than 12 months before the departure date.

- When making your reservation you must be ready to make a payment of 40% of total price. Payable either by wire transfer or Interac, check or cash (USD)
- Balance of payment (60%) is payable either by wire transfer or Interac, check or cash (USD).
- When you register, if the trip has different prices depending on the number of participants registered, you must be prepared to pay the highest price, the one related to the minimum of registrations required to confirm the trip.
- For trips over \$10,000.00 a payment agreement, at the discretion of Attitude Montagne, can be arranged to pay the first payment of 40%, contact us.
- **Trip rates are displayed in US dollars except for those taking place in Canada.**

Dates and follow up

After your reservation is made, Attitude Montagne will provide the list of equipment (except HM3). But it is possible that the communication regarding the trip with Attitude Montagne's team may be restrained until 2 to 3 months before departure. Before that time it is possible that some of the details of the trip or the list of equipment may change. International trip logistic is complex and may require some last minute adjustment. Of course everything will be done to deliver the trip as the client reserved it. The purchase of the airfare (please see below) will be proposed by Attitude Montagne between 1 and 2 months before departure. Client may reserve his airfare before that time (please see cancellation policies). A pre-departure meeting will be scheduled 1 to 2 months before departure. Some unexpected conditions may change this planning without further notice.

Pre-departure training

It is the responsibility of each participant to train adequately for the chosen trip. Attitude Montagne can't tell participant how to train as it depends on everyone's condition/health. Hiring a professional trainer may be required. Depending on the trip, you should be in good shape as the day should require up to 20 hours of physical effort and carry a 40 pound backpack. That doesn't include the high altitude factor that may impact the success of the summit. If a participant doesn't have the physical shape required, the guide once arrived, could stop the client at the base camp if its security or the one of the group can be compromised and that without any refund. For mountaineering trip, a training program will be provided after the first payment of 40% is fully paid.

Passport, authorization, visas, vaccines, etc.

Traveller must have a valid passport for the duration of the trip and any other duration required by the local authority. He should have with him any other required and valid document including visa. Each traveller is responsible to complete and obtain the required document before departure and during the trip (passport, visa, health certificate, etc.).



Health

Traveller having allergies, disease or having a medical prescription must advise Attitude Montagne before doing the registration. Attitude Montagne could cancel any departure if the traveller didn't tell the company about its health problem and if it could affect the trip and the security of the participant. If the health condition is not adequate to do the trip, Attitude Montagne could cancel the departure without any refund. For trip in high altitude, Attitude Montagne asks to each participant to valid its health condition with a doctor. Each participant should provide a medical prescription and have the medication mandatory for high altitude sickness. If a participant doesn't have the medical prescription, the guide could stop the client at the base camp or the city without any refund.

- If during the trip, if the participant have to be evacuated for health reason or any other reason, the client will have to pay for the extra fees or changes to the schedule (hotel, transportation, etc.).

Modification to the registration form

Traveller must advise Attitude Montagne if there are any changes regarding the registration form (address, email, health condition, passport #, etc.). Otherwise, client may not receive some communication from Attitude Montagne or can have his trip cancelled if the health condition is no longer good enough for the trip.

Insurance

Traveller is responsible to subscribe to a travel insurance, cancellation, luggage, etc.

Cancellation by the client

When payment(s) or the complete payment have been made there is no refund possible. For this reason, it is highly recommended to subscribe to a cancellation insurance (not included by Attitude Montagne). Trips are not transferable. Please see payment part for the complete details.

Cancellation by Attitude Montagne

If Attitude Montagne should cancel a trip, the participant will be reimbursed. Attitude Montagne could cancel a trip in a 2 month notice before departure date if, for example, there is not enough participant registered to run the trip. Please see payment part for the complete details. Traveller won't be reimbursed if the trip is cancelled because of circumstance of

Attitude Montagne's control (tornado, storm, hurricane, volcanic eruption, earthquake, landslide and any other 'act of God', war, political issues, etc.). In that case, Attitude Montagne could cancel a trip without notice. Participant will be reimbursed less the fees/services already paid to the suppliers and the Attitude Montagne's commission/profit.

Special conditions

Attitude Montagne propose trips that may be affected by the weather out of his control. If there are extra fees, not included in the price of the trip, due to weather changes (accommodation, transportation, etc) the client will have to pay the extra expenses.

Airfare

Client will have to make his own reservation for the flight ticket. Attitude Montagne will suggest company and preference regarding flight. Arrival / departure time should be the same or almost for the entire group and the guide for the ground transfers needed. If the timing doesn't match, the client may have to pay extra fees if he can't make the ground transfer with the group. Flight ticket should include 2 checked luggage and one hand bag. One of the checked luggage will be

provided by Attitude Montagne for group equipment. If flight ticket includes only one luggage, extra fees can be charged by the carrier for the second one and won't be reimbursed by Attitude Montagne.



Gratuities

Tip for Attitude Montagne's guide or assistant/local guides and cooks are not included in the price of the trip.

Exclusion

Not included in the price of the trips:

- Airfare
- Climbing permit for some mountains (verify the inclusion in the description of the trip)
- Personal equipment
- Personal expenses
- Meal in town
- Travel and cancellation insurances
- Oxygen if required
- Extra not included (evacuation, additional hotel night, etc.)

Office de la Protection du Consommateur: According to the law, a fee (or applicable discount) between 0.10% and 0.35% of touristic services sold will be added to the invoice for the Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages (FICAV) according to the Office de la Protection du Consommateur.

Tourism services paid for, but not received, may be reimbursed by the Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages. It is administered by the Office de la protection du consommateur. This is financial protection for travelers. For more information: www.ficav.gouv.qc.ca. The funds collected are deposited in a trust account.

Permis d'agent de voyage

Détenteur d'un permis d'agent de voyage général #703532

Taxes : Taxes are not included for trips in Canada.

These policies can be modified without further notice.